Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Janvier 1893. No. 15.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE MARSOUIN

IDYLLE BRETONNE

C'était un beau gars que René Bouillic : on n'en eût pas trouvé de mieux découplé à dix lieues à la ronde dans la vieille Cornouailles. La chemise entr'ouverte sur la poitrine, tête nue, culotte courte et guêtres de toile, il se profilait sur la colline, appuyé sur sa charrue au repos, durant que son attelage en sueur soufflait au bout du sillon péniblement tracé jusqu'à la crête de la falaise.

Pendant la pause, il regardait tour à tour avec sérénité les lames écumeuses accourant du grand large sur la grève, et le clocher à jour de sa vieille église aux dentelles de granit.

Quand ses chevaux eurent repris haleine, il se remit gaiement en marche, et entonna d'une voix mâle ce vieux refrain de Saint-Pol :

Mais quand on m'dit que pour la guerre
Il faudra quitter mes amours,
Ma métairie et mon vieux père
Pour partir au son des tambours,
Dam ! j'leur dis net : " Ah ! n'entends quet,
Ah ! n'entends quet, n'entends quet !
J'aime mieux ma bruyère
Et mon clocher à jour !

Soudain, à l'extrémité du champ, bordé par un de ces chemins creux qui impriment à la Basse-Bretagne son caractère mystérieux, sur le revers du fossé hérissé d'ajoncs aux fleurs d'or, apparut un tricorne de gendarme.

—Ohé ! René, approche donc un peu !

—Me voilà, Mathurin, que me veux-tu ?

Et le gendarme lui remit un large papier, timbré d'un cachet bleu. René lut lentement la feuille de route, passa l'envers de sa manche sur son front où perlaient quelques gouttes, et murmura ces simples mots :

" C'est bon, on partira ce soir ! ...je commençais pourtant à espérer qu'on m'avait oublié ! "

***

L'horizon s'est empourpré de nacre rosée, aux dernières lueurs qui vont s'éteignant dans la mer : les voiles blanches des sardiniers s'enfuient à tire d'aile à travers la baie de Douarnerez. La campagne s'efface déjà sous la brume qui monte du large. On n'entend plus que la grande voix de l'Océan qui hurle sur les brisants du Cap de la Chèvre.

Au moment où l'*Angelus* tinte ses dernières sonneries, maitres et domestiques, debout, découverts, rangés autour de la table de chêne sur laquelle fume la soupe du soir, répètent à demi-ton la prière prononcée par l'aïeul aux longs cheveux. Puis le repas s'accomplit dans le silence ; les visages sont sombres. C'est le repas des adieux.

La mère n'a plus le courage de manger et tient étreintes en ses mains celles de l'enfant qui va brusquement partir pour l'inconnu. En face, Rose, la fiancée de René, la poitrine gonflée sous son couvre-gorge de velours noir, garde ses yeux tristement attachés sur son gars, dont l'air résigné est plein de mélancolie.

L'heure de la séparation est venue : on se dit au revoir, les lèvres pleines de sanglots. Le conscrit regarde une dernière fois la ferme où il est né, où il a grandi, où il a aimé, et le voici parti seul, à travers les landes et les chemins sombres, un léger paquet au bout de son bâton d'érable. Pendant qu'il gagne la station de Châteaulin, les parents, pressés devant l'âtre du foyer, pleurent à la veillée et disent une neuvaine pour le paysan devenu *marsouin*.

L'orfraie a crié sur le haut du vieux chêne tordu par le souffle de mer. Mauvais présage à l'heure où reviennent sur terre les âmes des trépassés !

***

Le "marsouin," c'est le mauvais numéro du tirage au sort : c'est ce petit soldat, doux, modeste et discipliné, dont on n'exagère jamais assez la vaillance, qui s'est arraché avec peine, le cœur brisé, à son hameau, et qui va se dégrossir à force de voir du pays et d'entendre les récits merveilleux contés par les anciens ; c'est le soldat d'infanterie de marine, capote et pantalon bleu sombre, guêtres blanches, épaulettes de laine jaune et casquette à couvre-nuque, dont la statue de pierre fièrement campée au-dessus de la Seine, se dresse sur une des assises du pont de l'Alma.

On le rencontre dans les rues de Toulon, Rochefort, Brest et Cherbourg, garnisons des régiments de l'arme. Ceux qui ont accompli, comme nous, le pieux pèlerinage, le retrouvent aussi par milliers, crânes, blanchis et troués de balles, alignés comme un jour de bataille, sous les sombres voûtes de Bazeilles, où ils sont entrés dans l'immortalité " pour la Patrie."

Devenus légendaires seulement depuis 1870, l'année terrible, avant comme après, ils ont toujours été héroïques Depuis 1840, Taïti, Tanger, La Plata, Chine, Cochinchine, Tonkin, Bomarsund, Sénégal, Mexique, Madagascar et Dahomey se sont inscrits sur leurs drapeaux en lettres de feu. Pas une colonie française qu'ils n'aient arrosée de leur sang ; pas une contrée lointaine où ils n'aient su bien mourir, obscur et silencieux, le dernier regard tourné vers la mère-patrie.

C'est le marsouin, soldat amphibie, roulant sans trève sur mer comme sur terre, toujours prêt à embarquer, qui, depuis sa création, sert de pionnier à la civilisation française jusqu'aux plages les plus reculées des deux pôles, et qui n'a pas moins contribué que son frère, le simple matelot, à la gloire de notre marine.

Rappelons-nous, aux dernières manœuvres du 3e corps d'armée, cette sombre ligne de soldats entraînés, alertes, disciplinés, dévorant leurs 50 à 60 kilomètres par jour, et arrivés au terme de l'étape, aussi frais pour monter à l'assaut que s'ils sortaient de leurs casernes. Non, certes, elle n'a pas dégénéré de Bazeilles la " division bleue " qui, tout en fournissant aux quatre coins du monde les incessantes relèves coloniales, soutient toujours, prête à boucher de sa chair vivante le trou de la frontière, au premier appel du clairon de la revanche.

Voilà pour la gloire, inséparable de l'esprit d'aventure qui fait courir au mirage des expéditions lointaines et rêver aux pays d'Eldorado.

Mais il y a aussi les journées d'amertumes et d'indéfinissables souffrances sur la terre de désolation, alors que le marsouin entend pour la première fois, dans le silence des nuits, ces chœurs lugubres formés des hululements des oiseaux des ténèbres, des ricanements sinistres des hyènes, des glapissements des chacals, cris qui le poursuivent désormais partout et qui hanteront, plus tard, son esprit affaibli, aux heures de fièvre et d'insomnie.

Et puis, ces rudes étapes dans le pays de la soif, à travers des herbages jaunis, fanés, dont les sucs contiennent des poisons mortels, sous un ciel aux nuages grisâtres, où derrière la sombre nue le soleil, plus perfide que dans son éclat, l'ennemi mortel des Européens, guette le premier oubli, la moindre imprudence. Il faut en croire le colonel Frey, racontant sa campagne du Haut-Sénégal.

***

Réné avait déjà vu et ressenti tout cela, depuis six mois, à travers la brousse ; il était minuit ; la colonne marchait depuis sept longues heures. Hommes et animaux étaient harassés.

Une grande halte fut ordonnée ; alors, le gars de Cornouailles se mit à songer au passé. Tout lui revint en mémoire : la lande natale, semée de bruyère et d'ajoncs ; les adieux sur le quai du port de Brest, le dernier baiser de la fiancée, la traversée sur le transport, la remontée de Saint-Louis à Kayes sur le petit aviso que d'énormes troncs d'arbres roulés par le fleuve dans ses eaux terreuses, menacent sans cesse d'entrouvrir ; les dures marches à travers les sables marécageux et l'obscurité ; puis sa pensée revenait encore au foyer paternel, jadis sa seule patrie. Mais René avait le cœur brave et ses idées de paysan s'étaient élargies. Il sentait bien que sa vraie patrie, c'était la France, dont il suivait le drapeau avec fierté, confié qu'il était à son honneur de soldat.

A minuit trente, la marche fut reprise. A l'arrière-garde, le major faisait distribuer un peu d'eau aux hommes qui, brisés par la fatigue et épuisés par les souffrances de la soif refusaient d'avancer. Quelques-uns s'attardèrent, puis, perdant la contact de la colonne, s'étendirent à terre, attendant la mort. Celle-ci venait vite, car les souffrances de la soif sont terribles ; le martyre n'est par de longue durée ; la bouche se dessèche, la langue s'épaissit ; l'homme devient haletant, il tombe et râle.

La poudre a parlé. Le tam-tam de guerre s'est fait entendre derrière les grandes herbes. C'est le combat dans les ténèbres qui se prépare. Les marsouins ne ressentent plus ni fatigue, ni soif. Ils sont bien résolus à s'ouvrir passage. Soudain, la terre s'illumine. Les plus braves d'entre les guerriers noirs, rampant à terre, se sont glissés à la faveur de l'obscurité et ont mis le feu aux grandes lianes, pour enfermer les Français dans un cercle de flammes. L'incendie s'avance comme une trombe. L'affaire fut chaude, mais les marsouins passèrent. Et le marabout s'enfuyait vaincu, abandonnant son *tata*, encore plein de ses femmes et de ses bagages.

René, toujours en avant, au plus fort de la mêlée, était tombé l'épaule fracassée : le sable buvait son sang, et les hyènes venaient le flairer. Ramassé dès l'aube, il fut évacué à l'hôpital le plus proche : six cents kilomètres à parcourir à dos de mulet.

***

La campagne apparait comme une ombre fantastique à travers le brouillard, qui dégoutte le long des grands hêtres aux fronts découronnés par l'ouragan. La cloche de la paroisse sonne, d'un air plaintif, le glas des morts, pendant qu'un long et muet défilé d'hommes aux têtes nues et chevelues, suivi des femmes coiffées de la chapeline noire, serpente lentement aux flancs de la colline, derrière l'enfant de chœur qui porte le crucifix et les chantres rustiques qui psalmodient le " De profundis." C'est le service funèbre qui va commencer pour le repos de l'âme de René Boullic, mort là-bas de sa blessure et dont la dépouille repose solitaire au-delà des mers.

Au bas de la colline, Rose, toute vêtue de noir, assise tristement sur la grève, un chien couché à ses pieds, relit pour la vingtième fois une lettre timbrée de Saint-Louis et portant ces mots sur l'enveloppe : " Service de l'armée."

C'était le dernier adieu du marsouin : vieille romance du pays, touchante jusqu'aux larmes dans sa naïve rusticité :

Rose, l'intention d' la présente
Est de t'informer d'ma santé :
L'armée française est triomphante,
Moi, j'ai le bras gauche emporté :
Nous avons eu d'grands avantages
La mitraill' m'a brisé les os,
Nous avons pris arm's et bagages :
Pour ma part, j'ai deux ball's dans le dos.

J'suis à l'hôpital d'où c'que je pense
Partir bientôt pour chez les morts :
Voilà dix francs qu'celui qui me panse
M'a donné pour avoir mon corps.
Je me suis dit : puisqu'il faut que j'file
Et qu'ma Ros' perd' son épouseur
Ça fait que j'mourrai plus tranquille,
Sachant que j'lui laiss' ma valeur.

Je te recommande bien, ma p'tit' Rose,
Mon bon chien ne l'abandonn' pas,
Surtout ne lui dit pas la cause
Qui fait qu'il ne m'reverra pas :
Lui, j'suis sûr qui s'fesait un' fête
De m'voir revenir caporal :
Il pleurerait comme une bête,
En apprenant mon sort fatal.

Quand j'ai quitté ma pauvre mère,
Ell' s'expirait sensiblement ;
A l'arrivé' d'ma lettre, j'espère
Qu'elle sera morte entièr'ment ;
Car si la pauvre femme est guérite,
Elle est si bonn' qu'elle est dans l'cas
De s'fair' mourir de mort subite
A la nouvell' de mon trépas.

Mais il est un' chos' qui m'enrage,
C'est d'êtr' fait mort loin du pays.
Du moins, quand on meurt au village,
On peut dire bonsoir aux amis,
On a sa plac' derrièr' l'église,
On a son nom sur un' croix d'bois ;
Puis, on espère que la payse
Y viendra prier quelquefois.

Adieu, Rose, adieu ! Du courage !
A nous revoir faut plus songer,
Car dans l'régiment où m'engage,
On ne donne plus de congé !
V'là qu'tout tourne, je n'vois plus goutte,
Tout est fini, v'là que j'm'en vas,
J'viens de recevoir ma feuill' de route,
Adieu, Rose, adieu ! N'm'oubli' pas !

Après avoir relu et baisé le papier, Rose s'agenouilla sur le sable, unissant sa prière aux chants funèbres que l'écho renvoyait de la colline, et, reprenant lentement le chemin de la ferme, elle glana toutes les fleurs sauvages suspendues aux boissons des sentiers solitaires.

CTE E. DE KÉRATRY.

UN GOUVERNEMENT DE VOLEURS !

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Voici comment Paul de Cassagnac termine, sous le titre qui précède, un article sur les témoignages de Rouvier et de Floquet, deux ex-premiers ministres en France, lesquels ont comparus devant la commission d'enquête sur l'affaire du canal de Panama. Nous citons de *L'Autorité*, journal de M. de Cassagnac, feuille du 24 décembre dernier :

....

De telle sorte que les malheureux actionnaires du Panama ont vu passer leur argent, non point dans le tracé du canal, mais dans la poche des candidats républicains, sous M. Rouvier qui l'avoue, et dans la poche des journalistes du ministère de l'intérieur, sous M. Floquet, qui le reconnaît également.

L'argent des actionnaires, les économies des misérables, la fortune des ruinés, tout cela a servi de FONDS SECRETS pour la candidature officielle et pour la presse domestiquée.

Deux présidents du conseil l'ont avoué, l'avouent, s'en vantent presque.

Vainement, on leur dira que c'est du brigandage, et que les anciens *ravageurs*, qui pillaient les navires naufragés, étaient d'honnêtes gens auprès d'eux.

Ils vous répondent, avec une sérénité inouïe, que c'était FAIRE ACTE DE GOUVERNEMENT.

D'où il résulte que c'est le gouvernement qui, pour solder ses candidats et ses journaux, a écumé, filouté, ruiné l'affaire du Panama.

Mais après de tels aveux qui démontrent un effroyable manque de sens moral, une improbité politique phénoménale, nous avons le droit de nous tourner vers le gouvernement et de lui dire :

" Vous aviez un rude aplomb, une audace extraordinaire, quand, à l'époque du boulangisme, vous demandiez tous les matins : " D'où vient l'argent ? "

" L'argent, à cette époque et à toutes les époques de nos luttes politiques, venait de nos bourses.

" Chez nous, c'étaient les riches qui donnaient.

" Chez vous, c'est l'argent des pauvres, l'argent sacré des malheureux actionnaires, l'épargne de huit cent mille infortunés, qu'on a osé distraire de son but — l'achevement du canal de Panama — et dont vous vous êtes servis pour alimenter vos appétis, séduire ou corrompre les électeurs et, au besoin, augmenter vos fortunes.

" Vous avez fait, avec l'argent du Panama, ce que vous faites tous les jours avec l'argent des bureaux de bienfaisance, c'est-à-dire que l'argent des pauvres paie les frais de la guerre que vous nous faites.

" C'est infâme, c'est scélérat.

" Et vous osez faire condamner à la prison le malheureux qui vole un pain ou une bouteille de vin, alors que vous avez extorqué des millions, vous qui êtes libres, vous qui êtes président de la Chambre ou ministres !

" Mais pourquoi Lesseps, Fontane, Cottu, en prison ?

" Pourquoi des pousuites contre dix sénateurs et députés qui sont moins coupables, moins criminels que vous ?

" Osez donc me poursuivre, moi, quand je vous dis ici, en face, après les aveux de Rouvier et de Floquet, que vous êtes un gouvernement de brigands et de voleurs !

" Je vous en défie ! "

PAUL DE CASSAGNAC.

LANGUES BAVARDES

On a bien perfectionné depuis cinquante ans les engins de guerre, et si la portée des armes à feu continue à augmenter — avec la misère publique — nous aurons bientôt la joie et l'orgueil de posséder des canons dont le boulet fera le tour du monde en moins de temps qu'il n'en a fallu à miss Nelly Blye.

Et qui sait ? Les guerres étant supprimées et la science nous promettant des monts de merveilles, qui sait si ces boulets-là ne seront pas quelque jour transformés en véhicules perfectionnés ?

Alors, les enfants feront le tour du monde comme ils font maintenant un tour sur les chevaux de bois des carousels.

Il y a des gens qui ne se sentent pas de joie à la pensée de progrès de ce genre. Pour moi, j'avoue simplement que j'en ai horreur. Si j'en ai parlé, c'est pour comparer la portée des armes " haute nouveauté " à celle des " bonnes langues " et pour constater que le triomphe reste à ces dernières.

Car enfin, un canon, quelque Krupp qu'il soit, ne soutient pas la conversation pendant des années ; — il commande à l'éspace pour quelques heures, mais il est vaincu par le temps.

Les langues triomphent de l'espace et de la durée ; de plus elles ne s'enclouent pas et ne se rouillent jamais.

Portée terrible, indéfinie.

Ecoutez ceci :

On vient à parler, dans un petit dîner intime, d'un homme universellement connu et estimé en Belgique, d'un homme dont le nom seul signifie honneur, loyauté, talent.

—Je le connais, *il boit*, dit madame.

Stupéfaction.

—Comment, il boit ! Mais c'est impossible ! Lui, boire ! Mais sa vie, son talent protestent contre votre accusation !

—Je l'ai pourtant vu ivre, un jour, minaude-t-elle C'était à un banquet, il me faisait la cœur, mais j'étais dégoûtée...

Un homme d'une vie irréprochable se donne une légère pointe à un banquet, et dans son émotion il a le malheur de trop accentuer ses politesses envers sa voisine. Incident absolument nul pour une femme de bon sens, qui l'eût oublié le lendemain.

Mais celle-ci était une " bonne langue " et un quart de siècle après, trente ans, trente-cinq ans peut-être après, cette langue bave sur cet homme, lui fera une réputation d'ivrogne !

Arme assassine ! On aura beau supprimer les guerres, la guerre des bonnes langues exercera ses ravages tant que le monde sera monde.

Voyez-vous, nos lois sont trop *matérielles*. Elles ne s'inquiètent pas des *crimes moraux*, si graves !

La langue blesse, la langue tue, la langue vole, elle ruine, elle déshonore. Elle fait mieux et plus, elle fait ce qu'aucune arme ne peut faire, *elle rend fou*.

Dernièrement, par une belle journée printanière, je vis ce spectacle : un pauvre lapin saisi par un furet, qui lui broyait la joue de ses dents, le tenait par ce lambeau de chair vivante d'une étreinte torturante et mortelle. Les yeux de la bête carnassière étincelaient, son implacable mâchoire se serrait.

Voilà le calomniateur à l'œuvre et acharné sur sa victime ! Plaignez-vous à la justice ! Il n'y a pas de justice pour les plus infâmes des crimes !

Que l'œuvre des voleurs, des assassins et des incendiaires est grossière et inoffensive auprès de celle des langues venimeuses, des " bonnes langues " !

On fait erreur en assignant comme nids à ces serpents les petites localités, les villages et les bourgs. Ils nichent dans les villes aussi bien. Est-ce que Paris n'a pas son type immortel de mauvaise langue en la portière ?

Et partout où il existe, ce type est au même niveau pour l'intelligence, la bonté et la distinction. Une *commère* ne saurait avoir rien de tout cela, un *bavard* pas d'avantage. La langue est le criterium à la fois du cerveau, du cœur et des mœurs.

RENÉ GANGE.

SALAIRES DES CHEFS DE GOUVERNEMENT

Les divers gouvernements paient leur chef comme suit :

Etats-Unis, $50.000 par an ; Perse, $30,000,000 ; Russie, $10,000,000 ; Siam, $10,000,000 ; Espagne, $3,000,000 ; Italie, $3,000,000 ; la Grande-Bretagne, $3,000,000 ; Maroc, $2,500,000 ; Japon, $2,300,000 ; Egypte, $1,575,000 ; Allemagne, $1,000,000 ; Saxe, $700,000 ; le Portugal, la Suède et le Brésil, $600,000 chacun ; la France, $200,000 ; Haiti, $240,000 ; Suisse, $3,000.

Le Manitoba.

Mercredi, 18 Janvier 1893

LA VRAIE QUESTION

Dans notre numéro de la semaine dernière, nous avons publié le rapport du comité nommé pour entendre l'appel des catholiques contre la loi des écoles. C'est un document d'une grande importance. Il semble tracer les grandes lignes des phases que devra subir notre appel. Nous ne voulons pas entrer aujourd'hui dans de longues considérations à ce sujet. Si nous devons sans cesse élever la voix pour protester contre tout ce qui tendrait à compromettre notre cause, nous devons aussi être prudents.

Après avoir fait ces quelques remarques, nous tenons à noter un point de ce rapport.

Notre confiance dans le gouvernement fédéral est grande; nous avons fait foi dans son intelligence et dans son esprit de justice. Nous l'avouons cependant, nous avons été contrarié de voir dans ce rapport toute la portée que l'on y semble donner au jugement du Conseil Privé en Angleterre. On dirait, à lire ce rapport, qu'à tous les points de vue, ce jugement met fin aux réclamations des catholiques du Manitoba, en autant qu'elles peuvent se rattacher à la première sous-section de la clause de la constitution relative à l'éducation en cette province. Franchement, nous croyons que c'est là dépasser la portée de ce malencontreux jugement.

Si une nouvelle cause Barrett était portée devant les tribunaux du pays, dans des conditions identiques à la première, nous concevons fort bien que ces tribunaux auraient à suivre la décision du Conseil Privé. C'est là le point de vue purement judiciaire. La jurisprudence doit, dans ces conditions, tenir compte des arrêts des cours de dernière instance. Mais ce serait, selon nous, se méprendre considérablement sur la nature de nos réclamations que de les renfermer dans des limites aussi étroites. Il y a un côté politique et social dans ce débat qui est autrement important que cet aspect purement judiciaire. Nous ne pouvons admettre que des droits aussi précieux que ceux dont on sonne le glas depuis trois ans puissent être à la merci de l'interprétation arbitraire d'un texte de loi, si haut placé du reste que soit le tribunal qui, dans cette occasion, a prononcé la sentence. Derrière le texte de la loi, il y a la réalité des conventions faites à l'entrée de la province dans la Confédération. Le jugement du Conseil Privé ne peut changer la nature de ce pacte; il ne saurait être un empêchement absolu à la recherche de la vérité; et la vérité une fois connue dans toute son intégrité, ce jugement ne peut fermer tout recours aux victimes d'une équivoque ou d'une erreur judiciaire. Ne serait ce pas une suprême injustice si, tout le monde étant d'accord sur la nature du pacte, il fallait s'interdire la réouverture de cette cause, parce que le Conseil Privé, induit en erreur de quelque façon, aurait rendu une décision absolument contraire aux faits?

Non, le jugement du Conseil Privé ne saurait forclore toute discussion sur les points même soulevés dans la cause Barrett. Il doit y avoir, avec nos institutions politiques, un remède à tous les maux. Et à ce point de vue, nous sommes d'avis que le rapport du comité est allé trop loin dans ses affirmations quand il dit que le jugement du Conseil Privé a réglé toute question pouvant se rapporter à la 1ère sous-section du paragraphe 2 de la clause 22 de l'Acte de Manitoba. Et nous tenons à faire de suite nos réserves à cet égard.

IMMIGRATION ET COLONISATION

Le gouvernement fédéral, sous l'intelligente direction de l'hon. M. Daly, ministre de l'Intérieur, est déterminé à faire tous les efforts possibles pour encourager l'immigration à Manitoba et au Nord-Ouest. Dans ce mouvement, nous sommes heureux de constater la plus grande impartialité de la part des autorités. L'on ne s'est pas borné, comme dans le passé, à envoyer des agents dans certains pays plutôt que dans d'autres, mais l'on a, au contraire, accepté toutes les suggestions qui ont paru bonnes. Ainsi, M. Auguste Bodard, secrétaire de la société d'Immigration française, a été nommé pour aller visiter la France, la Belgique et la Suisse. D'un autre côté, M. Edmond Fasseaux, de la Grande Clairière, Manitoba, est en ce moment en Belgique, où il organise parmi ses compatriotes un départ pour le printemps prochain.

L'adresse de M. Bodard, en Europe, est au No. 46, rue du Général Foy, à Paris France.

Ceux qui voudraient se mettre en relation avec M. Fasseaux pourront adresser leurs lettres à Binche, Belgique.

En outre de ce travail en Europe, nous sommes heureux d'annoncer que deux compatriotes, MM. Charles G. Caron, de Saint-Charles, et M. Orphidas Allaire, de Saint-Boniface, sont partis avant-hier pour aller visiter les Etats de la Nouvelle-Angleterre, dans le but de travailler au repatriement des Canadiens qui désirent revenir au pays. Ces messieurs visiteront peut-être également le Michigan et autres états de l'ouest.

L'adresse de MM. Caron et Allaire, pendant leur séjour aux Etats-Unis, sera à Worcester, Mass., E.-U., aux soins de M. Charles Lalime, où tous ceux qui ont des parents ou des amis à faire voir, pourront leur écrire.

Il ne reste plus maintenant qu'à se préparer à recevoir ceux qui viendront au printemps, et ce travail incombe à M. G. Philéas Cloutier, agent d'Immigration à la gare du Pacifique. D'un autre côté, la société de colonisation de Manitoba devra se tenir prête et même nommer un comité de réception, comme la chose se pratiquait autrefois.

A part ce travail à l'étranger, nous avons actuellement dans la province de Québec trois hommes distingués, qui ont déjà beaucoup fait en faveur de l'œuvre qui nous intéresse à un si haut degré: nous voulons parler de M. l'abbé C. A. Beaudry, de la Présentation, district de Saint-Hyacinthe, P. Q.; de M. l'abbé Morin, du Mile-End, Montréal, et du Rév. Père Blais, O. M. I., église Saint-Pierre, Montréal.

Nous n'avons aucun doute qu'avec une pareille organisation, nous réussirons à attirer ici un grand nombre de colons qui ne manqueront d'y trouver tous les avantages qu'ils peuvent désirer comme agriculteurs.

LE NOUVEAU MINISTRE

La rumeur veut que M. J. D. Cameron, le nouveau secrétaire-provincial du cabinet Greenway, soit ministre de l'instruction publique.

M. Cameron peut être un homme de talent, mais il n'a pas de qualité pour diriger l'enseignement de l'enfance dans un pays qui se flatte d'être chrétien.

Sait-on que cet homme empiétait sur le trop fameux Martin lui même en fait de scepticisme?

Durant la dernière session de la législature locale, le député de Winnipeg-Sud s'est opposé à la subvention des orphelinats de Winnipeg et de Saint-Boniface, sous le prétexte qu'ils étaient *sectarian*. Et M. Martin, oui, M. Martin lui-même, dût se lever pour parler en faveur de la subvention.

Il est vraiment honteux de confier la direction de l'enseignement à quelqu'un qui affiche de pareils principes.

Selon lui, il serait à souhaiter que l'état défendît d'enseigner la religion, la connaissance de Dieu à ces pauvres déshérités. L'état leur fournirait le pain matériel, quelques lambeaux de science profane, et il les enverrait, de par le monde, avec un cœur vide de tout sens moral, peut-être aussi rempli de haine contre la société. Oui, faites cela M. Cameron, et les pauvres abandonnés vous devront beaucoup. La vie pour la majorité d'entre eux aura de belles étapes, l'hospice, la réforme, la prison, le bagne ou l'échafaud.

Nous croyons que ces gens-la, s'ils n'étaient tenus par la honte décréteraient que l'enfant est le bien de l'état et remettraient en vigueur les lois de Sparte.

LEGAT DU PAPE

Voici ce que les dépêches du 15 nous annoncent:—

Mgr Satolli, ablégat du pape, a reçu à l'université catholique, hier, le cablegramme suivant du Dr O'Donnell, secrétaire américain de la Propagande, qui accompagnait Mgr Satolli, et récemment rentré à Rome:—

Rome, 14 janvier.

Mgr Satolli,

La légation apostolique est permanemment établie aux Etats-Unis, et votre nomination comme premier légat est confirmée.

(Signé), O'Donnell.

L'on a aussi reçu une nouvelle confirmant la rumeur que le révérend F. Z. Rooker, d'Albany, N. Y., avait été nommé secrétaire de la légation, et qu'il était parti de Rome pour New-York, étant incontestablement porteur de la bulle pontificale établissant la légation et confirmant tous les pouvoirs de Mgr Satolli.

Aussitôt qu'il fut informé de cette nomination, Mgr Corrigan, archevêque de New-York, a préparé l'adresse de bienvenue qui suit:

"Comme le définit la Concile du Vatican, le Souverain Pontife a juridiction épiscopale sur tout le troupeau du Christ. La suprématie du siège apostolique, implique *de se* le droit de nommer un représentant dans tout diocèse de l'univers. Nier cela, c'est nier la foi. Ainsi donc, quand il plaît au Saint-Père de nommer un délégué apostolique il agit de son plein droit. Bien plus, pas un seul catholique, instruit de sa religion, ne se permettrait de douter de la sagesse du Saint-Siège dans ces nominations. Nous acceptons cette décision du Saint Père comme nous le faisons de toutes celles qui émanent de lui, avec les sentiments les plus profonds de révérence, de respect et d'obéissance. Avant l'action du Saint-Siège, il y a pu avoir divergences d'opinion, mais maintenant elles n'ont plus leur raison d'être. Quant à moi, je reçois cette nouvelle avec joie, si réellement elle est bien fondée."

Voici maintenant ce que l'on télégraphie de Washington en date du 15 courant:

En décembre 1892, les professeurs de la faculté de théologie de l'université catholique de Washington firent parvenir, par l'entremise du cardinal Rampolla, une adresse au Saint-Père, le remerciant d'avoir envoyé un délégué aux Etats-Unis, qui avait bien voulu élire son domicile à l'université. En réponse, la faculté reçut du cardinal Rampolla une lettre contenant ce qui suit:

"Au révérend Thomas Bouquillon, D. T., Doyen de la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de Washington: Léon XIII, Pape, à son très-aimé fils Thomas Bouquillon, Washington.

Bien aimé fils, salut et bénédiction apostolique. L'amour et le dévouement que vous et vos collègues de l'université me manifestez dans l'adresse que vous nous avez transmise à l'approche des fêtes de Noël, nous a été très agréable. Nous nous réjouissons vraiment, que vous acceptiez avec plaisir la preuve de notre paternelle sollicitude que nous vous envoyons dans la personne de notre vénérable frère François, Archevêque titulaire de Lépante, et nous avons la ferme confiance que dans l'exercice de votre noble ministère, vous mettrez toute votre sollicitude à faire de vos étudiants, une défense et une gloire pour l'Eglise, de même qu'un ornement pour leur patrie. Nous demandons en même temps pour vous et vos étudiants, la sagesse et autres dons du ciel et nous vous accordons, bien-aimé fils, à vous et vos collègues, avec amour dans le Seigneur, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 15ème jour de décembre, en l'année 1892, la quinzième de notre pontificat. (Signé), Leo, P. P. XIII."

Ces deux lettres sont autographes et très appréciées par l'université.

La déclaration de Mgr Corrigan met fin aux rumeurs de scission que l'on disait exister entre plusieurs dignitaires de l'Eglise des Etats Unis. Il a pu y avoir divergences de vues sur certaines questions, mais l'Eglise des Etats-Unis, comme toute l'Eglise catholique, est unie dans son amour, son respect, son obéissance au chef visible de Jésus-Christ, notre Saint-Père la Pape Léon XIII.

LE BLE

Le marché, tant en Europe qu'en Amérique, est très ferme, avec une tendance à la hausse. Les optimistes prédisent qu'avant peu, notre blé vaudra un dollar le boisseau. Nous le souhaitons, et heureux alors ceux qui auront encore leur récolte. Le blé se vendant bien, tout s'en suit. Cette céréale fait le prix de tous les autres produits agricoles.

Mais nous tenons aujourd'hui à répéter à la classe agricole, ce que nous disions il y a quelques semaines: Le bon cultivateur doit choisir sa semence prochaine parmi le meilleur grain de sa récolte, en quantité suffisante, plutôt plus que moins. Pour aucune considération, il ne doit se départir de ce principe, hormis qu'il ne veuille améliorer ses produits par l'achat d'une qualité supérieure.

L'appât d'un prix élevé va peut-être engager quelques uns à se défaire de tout leur grain. Ce serait un mauvais calcul, une perte nette de 25 ou 30 pour cent sur la quantité requise au printemps. On le sait par expérience en maints endroits.

Nouvelles Politiques

A Québec, les chambres sont réunies depuis jeudi dernier. Il n'est pas probable que la session soit bien longue.

* * *

C'est jeudi de la semaine prochaine qu'aura lieu la rentrée des chambres fédérales. Le changement de gouvernement aux Etats-Unis pourrait bien ramener sur le tapis la question d'un traité de réciprocité avec nos voisins.

* * *

Au conseil législatif de Québec, sur proposition de l'hon. M. Starnes, l'homme de tous les gouvernements et de tous les partis, le gouvernement de l'hon. M. Taillon a été censuré pour n'avoir pas appelé de représentant du conseil dans le cabinet.

A l'assemblée législative, M. Cook, député de Drummond, a donné avis d'une proposition en faveur de l'abolition du conseil législatif.

* * *

Le juge Pelletier a accordé la demande d'un nouveau dépouillement de scrutin, dans l'Islet, hier. Ce dépouillement doit commencer six jours après que sera rendu le jugement dans la cause de certains voteurs dont le droit est contesté, 125 environ. Cela demandera beaucoup de temps, car le juge devra visiter toutes les paroisses du comté, afin d'étudier le cas de chaque voteur, et il est tout probable que M. Tarte ne pourra pas siéger à la prochaine session.

* * *

La nomination dans Winnipeg Sud aura lieu le 20, vendredi. Le nouveau secrétaire-provincial, M. J. D. Cameron, sera réélu par acclamation.

* * *

La législature locale est convoquée au 2 février prochain pour la dépêche des affaires.

* * *

Dans un banquet qui a eu lieu à Sherbrooke, hier, sir John Thompson a promis de nouveaux changements dans le tarif.

UNE RUMEUR

On télégraphie de Paris en date du 17: "Le gouvernement doit frapper un coup—on rapporte sur autorité certaine que l'on possède maintenant la preuve d'une conspiration royaliste, et que des arrestations auront lieu sous peu. La conspiration s'est ourdie à Londres et à Madrid, et le comte de Paris, au lieu de se montrer excessivement économe, comme d'habitude, a été prodigue pour sa cause. Il appert que le plan des royalistes était de renverser la république, par quelque moyen que ce fût, de fomenter des désordres pour amener le peuple à se tourner vers le comte de Paris ou le duc d'Orléans pour protection. Les quartiers généraux de l'intrigue royaliste-socialiste se trouvent à la Mission du Peuple, où la police, par ses espions s'est procuré les renseignements qu'elle possède."

L'enquête du canal Panama se poursuit. Chaque jour l'on découvre de nouveaux noms impliqués dans cette affaire. Carnot lui-même ne serait pas exempt de blâme. C'est la tête de la République qui est gangrénée. Les huit cent mille victimes de cette escroquerie monstre, n'ont pas confiance dans un gouvernement qui les a pillées; tout le peuple murmure et naturellement, le gouvernement tremble, se sent instable. Il se pourrait que ce complot royaliste ne fût qu'un canard couvé et éclos pour détourner l'attention publique du Panama.

NOS ECOLES

La *Minerve*, de Montréal, publie sur cette importante question l'article suivant que nous reproduisons avec plaisir:—

Nous avons publié, ces jours derniers, un article pour dire une fois de plus ce que nous pensions de la question des écoles de Manitoba, ainsi que du dernier jugement du Conseil privé d'Angleterre.

Les opinions que nous exprimions n'avaient rien de nouveau pour nos lecteurs, qui ont lu maintes fois la preuve de la thèse que nous n'avons jamais cessé de soutenir.

C'est, en effet, nous le croyons, la *Minerve* qui, la première de toutes les feuilles de la province de Québec, a démontré d'une façon que nous croyons irréfutable, la complète inconstitutionnalité des lois scolaires Greenway et Martin.

Nous pouvons même rappeler à ce propos, que l'un des hommes les plus distingués du parti libéral, l'honorable M. William Macdougall, avait pris la même position que la *Minerve*, quelque temps après la publication de l'un de nos premiers articles à ce sujet.

Le jugement de l'hon. M. Dubuc, de la cour Supérieure de Manitoba, et la décision unanime de la cour Suprême du Canada, nous permettent d'être convaincu que nous ne nous trompions pas dans nos appréciations de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et de l'Acte de Manitoba.

Nous le réitérons, si la cour suprême de ce pays, composée en majorité de protestants, s'est prononcée dans un sens favorable à nos coreligionnaires de Manitoba, c'est que les constitutions fédérale et provinciale les protégeaient dans leurs privilèges et leurs libertés.

Il faut être de mauvaise foi pour ne pas admettre des conclusions qui s'impose fortement à toute intelligence droite et dépourvue de préjugés.

Inutile de prétendre que les juges du Conseil privé sont aussi bien renseignés que notre cour Suprême et n'auraient pu se tromper sur le texte de la loi.

Nos renseignements particuliers nous autorisent à assurer qu'un seul de ces juges avait semblé comprendre toute l'affaire.

La rédaction des deux chartes nous a toujours semblé aussi limpide que de l'eau de roche, selon l'expression du confrère, et si les juges du Conseil privé n'y voient pas aussi clair que nous avons la prétention d'y voir, cela peut paraître bien malheureux aux yeux de notre contradicteur, mais les faits restent les mêmes, selon nous.

Nous n'avons pas à reproduire ici les articles des deux constitutions qui rendent inattaquables, toujours à notre point de vue, les privilèges des catholiques de Manitoba, puisqu'il serait oiseux d'établir à nouveau ce que pas un de nos lecteurs ignore.

Comme nous ne sommes pas chargé de l'éducation du confrère, qui prend pour des vérités immuables tout ce qu'il lui plaît de penser et de publier, nous nous contenterons de le plaindre d'avoir à le ranger dans la catégorie des gens qui ont des yeux pour ne point voir ou qui simulent l'aveuglement.

Afin de se donner l'air d'être dans le vrai, l'écrivain nous dit que l'on aurait dû statuer, dès le principe, qu'aucune taxe ne put être prélevée sur les catholiques de Manitoba pour le maintien des écoles protestantes.

En décrétant que le système scolaire qui existait avant l'union, ou qui pouvait être subséquemment établi par la législature locale, devenait inviolable, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et l'Acte de Manitoba ne proclamaient-ils pas de la façon la plus solennelle que les catholiques ne devaient pas contribuer à l'existence des institutions ou des écoles protestantes?

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer une fois de plus la surprise que nous éprouvons en entendant des journalistes, qui sont censés avoir appris les règles de la logique, paraître incapables de saisir les déductions les plus naturelles.

La distinction que cherche à faire le confrère entre les écoles protestantes et les écoles publiques est absolument puérile.

Tout le monde sait que les écoles dites publiques, nationales, mixtes ou neutres, sont en réalité des termes équivalents à celui de protestant.

Il est amusant d'écrire que nos amis de Manitoba ont parfaitement le droit d'ouvrir et de subventionner des écoles.

Ces vérités de la Palisse ne sauraient avancer le règlement de la question.

Singulière chose à noter: le confrère tout pétri de religion et de patriotisme, trouve mauvais cependant que nous critiquions la décision du Conseil privé d'Angleterre, sous prétexte que les juges anglais ne seraient ni des imbéciles ni des fanatiques.

Ce qui encore le vexe singulièrement, c'est que nous n'ayons pas jugé à propos de le nommer, en discutant des opinions dont la valeur n'aurait pas été du tout accrue par la connaissance de l'auteur.

Nous aurions cru pourtant qu'il était au-dessus de ses petites vanités qui sont les gros défauts des grands hommes.

Nouvelles Religieuses

M. l'abbé J. A. Brindamour, Eccl., du diocèse de Chicoutimi, P.Q., est arrivé au collège de cette ville il y a quelques jours. Il remplace le regrette M. Edmond Fournier, décédé à l'hôpital, le mois dernier.

A l'occasion des fêtes de Noël, le Saint Père a fait distribuer par l'Aumônerie apostolique, aux familles pauvres des diverses paroisses de la ville de Rome, treize mille sept cents francs; à des prêtres dans le besoin, des subventions pour neuf mille cent quatre-vingts francs; aux orphelins des anciens employés pontificaux, civils et militaires, vingt mille quatre-vingt-six francs.

Mgr Le Coq, évêque de Nantes (France), est mort dans la nuit de Noël. Il était âgé de 72 ans, et évêque de Nantes depuis 1877.

Mgr Le Coq s'était particulièrement dévoué à la défense et la propagation de l'enseignement libre chrétien dans son diocèse.

Au mois de décembre dernier, on a apposé sur les murs des differents quartiers de Paris, une affiche, signée d'un groupe d'onvriers, où la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux est vivement reclamée. Il est dit notamment:

"Les malades sont mal soignés, insultés, traités comme des animaux. On ne s'occupe guère que de ceux qui donnent des pourboires, et il y a des partialités révoltantes.

"Il faut changer cette situation; nous faisons une pétition pour le demander.

"Si l'on refuse de nous écouter, les élections vont venir au mois de mai 1893; et nous savons ce que nous aurons à faire."

Le pétitionnement est général, il s'organise dans les 80 quartiers de Paris et dans les communes suburbaines.

Mgr Johannes Von Euch, sacré évêque en septembre dernier, est le premier évêque catholique que possède le Danemark depuis la réforme. La résidence du nouveau prélat est fixée à Copenhague, et sa juridiction s'étend sur les trois pays scandinaves.

Les pélérinages s'annoncent nombreux à Rome, à l'occasion du Jubilé Episcopal de Sa Sainteté Léon XIII. Les présents commencent à parvenir au Vatican. Le Tsar de Russie, l'empereur d'Autriche, les archiducs, la reine d'Espagne, le Roi des Belges et le Sultan de Turquie sont au nombres des donateurs.

LA BIBLIOTHEQUE FRANCAISE

Les éditeurs de cette intéressante publication ont tenu à faire un véritable cadeau du Jour de l'An à leurs abonnés. La livraison de janvier nous arrive avec une toilette fraîche et pimpante. Le dessin de la couverture est réellement une œuvre d'art; le papier est excellent, et la partie typographique très soignée.

Le fond ne le cède en rien à la forme; "La Neuvaine de Cotette," l'œuvre maîtresse d'un écrivain de renom, Jeanne Schultz, a d'abord paru anonymement dans *La Revue des Deux Mondes* de Paris et à causé toute une sensation dans les cercles littéraires. Sous le rapport du style, de l'intérêt, de l'esprit, de la délicatesse, cet ouvrage est comparable aux meilleurs écrits de Gustave Droz, Ludovic Halévy, Jean de la Brète, etc.

En vente chez les libraires et dans les dépôts de journaux.

Le volume sera expédié, franco sur réception de 15 cts, en timbres-poste, par les éditeurs No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal.

NECROLOGIE

L'hon. M. LaRivière, député de Provencher, a reçu la semaine dernière, la lettre de faire part qui suit, lui annonçant la mort de Madame Bonaparte-Wyse:

A l'Honorable A. A. C. LaRivière,
Député aux Communes du Canada.
Ottawa.

Monsieur Lucien-Napoléon Bonaparte-Wyse, ancien officier de marine; Monsieur Arthur B. Whyte; Monsieur Louis-R. Bonaparte-Wyse; Madame Henriette Skipper et Monsieur Arthur Whyte; Monsieur Napoléon-J. Bonaparte-Wyse et Mademoiselle Létizia Bonaparte-Wyse; Monsieur Napoléon-A. Bonaparte-Wyse, député-lieutenant de Waterford; Madame veuve William-C. Bonaparte-Wyse; le capitaine Lucien Bonaparte-Wyse; Messieurs André, Napoléon et Lionel Bonaparte-Wyse; Madame veuve de Rute et sa fille; le général Türr et Madame Adéline Türr; Messieurs Charles, Rodn et Max Skipper et Mademoiselle Louise Skipper; le comte Alexis de Solms; Madame Isabelle Rattazzi de Villanova, et Monsieur L. Villanova de la Cuadra; Monsieur Raoul Türr; S. A. la princesse Pierre Bonaparte; Monsieur et Madame Gayford; S. Em. le cardinal Bonaparte; LL. AA. le prince et la princesse Napoléon-Charles Bonaparte; la marquise de Roccagiovine; le prince et la princesse Gabrielli; la comtesse Campello; S. A. le prince Roland Bonaparte; la princesse Jeanne, marquise de Villeneuve et le marquis de Villeneuve, député de la Corse, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils ont faite en la personne de Madame Claire Bonaparte-Wyse, née Whyte, leur épouse, fille, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine-germaine et alliée, décédée, munie des Sacrements de l'Eglise, le 19 décembre 1892, dans sa quarante-unième année.

Priez pour elle!

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps a été transporté à Nice pour y être inhumé dans le caveau de la famille, au cimetière Saint-Pierre.

Villa Isthmia, Cap-Brun, par Toulon.

Madame Bonaparte-Wyse était une personne bien distinguée. En 1886, accompagnée de son mari, M. le commandant Lucien-Napoléon Bonaparte-Wyse, et de ses trois enfants, Madame Bonaparte-Wyse vint à Manitoba et visita nos principales maisons d'éducation, témoignant le plus grand intérêt à nos institutions.

Nous offrons à M. le commandant, et à toute sa famille, nos plus sincères compliments de condoléance.

Il nous fait peine d'avoir à annoncer le décès prématuré de Madame Edouard Masse. Bien que malade depuis quelques semaines, rien ne faisait présager un départ aussi soudain. Aussi, de toute part a-t-on exprimé les plus vifs sentiments de sympathie à la nouvelle de sa mort. Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux et 13 enfants, dont un âgé de quelques semaines.

Que la famille éplorée veuille accepter nos sincères condoléances.

PERSONNEL

L'hon. Sénateur Bernier et M. le député de Provencher, sont partis lundi dernier pour Ottawa. Un grand nombre d'amis assistaient à leur départ.

MM. Chs. Geo. Caron et J. P. Orphidas Allaire, nommés tous deux par le gouvernement fédéral, pour aller aux Etats Unis, travailler au repatriement de nos compatriotes, sont partis avant-hier pour Ottawa.

M. l'abbé J. A. Roy, du Nord-Ouest, était à Saint Boniface la semaine dernière. M. Roy s'intéresse beaucoup à l'immigration dans ses missions.

M. Siméon Giroux, de Neche, est venu en cette ville vendredi, conduire au college, son fils qu'une indisposition avait forcé de prendre quelque repos. M. Giroux est retourné à Neche samedi.

M. Edmond Trudel, notre directeur, est retenu chez lui par une assez grave indisposition, depuis lundi.

M. de la Borderie, à Saint-Boniface depuis quelques semaines, est rentré chez lui à Saint-Malo lundi. Il était accompagné de M. Buraux, récemment arrivé de France. Ce dernier vient étudier le pays avant de se fixer définitivement parmi nous.

M. I. J. Lavoie a été élu à l'unanimité conseiller du quartier No. 2 de la ville, en remplacement de M. P. F. Soucy qui a résigné. Nos félicitations à M. Lavoie.

MM. J. A. Richard et A. Macdonald, ex-maire de Winnipeg, sont partis lundi pour un voyage de quelques mois dans les Etats-Unis.

M. le Sénateur J. N. Kirchhoffer, de Brandon, et Madame Kirchhoffer étaient sur le convoi de l'Atlantique lundi soir. M. Kirchhoffer se rend à la session. Comme on doit se le rappeler, M. Kirchhoffer vient d'être appelé au Sénat. C'est une nouvelle nomination à laquelle le dernier recensement nous donnait droit.

M. J. B. Fillion, frère de M. le curé Fillion, de Saint Jean-Baptiste, a été la victime d'un serieux accident à la fin du mois dernier. Il était à travailler à un chantier de bois, dans le Dakota. En revenant de son travail au campement il eût le malheur de se geler les pieds. Il ne s'aperçut de son état qu'en voulant enlever sa chaussure. De suite les camarades le transportèrent chez lui à Saint Jean-Baptiste. M. le docteur Lambert fut mandé et jugea l'amputation nécessaire, et conduisit le malade à l'hôpital de cette ville. M. le docteur Ferguson a opéré M. Fillion samedi dernier. Il a amputé les doigts des deux pieds. M. Fillion est, nous dit-on, en voie de convalescence.

NAISSANCE

Marcoux—En cette ville, le 13 courant, Madame C. Marcoux, d'un fils.

MARIAGES

Turcotte-Prince—A Lorette, le 10 courant, M. Louis Napoléon Turcotte, fils aîné de M. Louis Turcotte, conduisoit à l'autel Melle Marie Malvina Prince, fille de M. P. H. Prince. Garçon d'honneur, docteur F. X. Demers, fille d'honneur, Melle Georgiana Richer.

Le même jour, M. Alcide Gendron, fils de M. Joseph Gendron, conduisait aussi à l'autel Melle Marie Eulodie Prince, fille de M. P. H. Prince. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rev. M. Dufresne, curé de la paroisse. Garçon d'honneur, M. Edouard Coutu, et fille d'honneur, Melle Marie-Louise Laporte. Nos meilleurs souhaits aux heureux couples.

McDougall-Ferland—A Lorette, le 17 courant, M. Daniel McDougall, fils aîné de Dame Veuve Daniel McDougall, à Melle Marie Virginie Ferland, fille aînée de M. Pierre Ferland. Garçon d'honneur, M. William McDougall, fille d'honneur, Melle Marie-Louise Ferland. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

Tourigny-Quigley—A Woolseley, le 27 décembre dernier, M. Hector Tourigny, cultivateur, à Mademoiselle Emily Quigley, tous deux de Woolseley.

Isabelle-Tourigny—A Woolseley, le 10 courant, M. Emilien Isabelle à Mademoiselle Lydia Tourigny.

Laplante-Dureault—A Woolseley, le 17 courant, M. Vital Laplante à Mademoiselle Diana Dureault.

DECES

Masse—En cette ville, le 13 courant, à l'âge de 42 ans, 7 mois et 19 jours, Dame Emilie Beaulieu, épouse de M. Edouard Masse. Les funérailles ont eu lieu lundi matin à la cathédrale au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

(Prière au *Courrier de Maskinongé* de reproduire).

Dubois—A Lorette, le 8 de ce mois, à l'âge de 2 ans et 12 jours, Joseph Emile Elie, enfant de M. Elie Dubois, maître forgeron.

Arpin—A Lorette, le 7 janvier, à l'âge de 3 ans et 2 jours, Marie-Louise-Aurore, enfant de M. Jos. Arpin.

Grouette—A Sainte-Anne, M. Jean-Baptiste Grouette, à l'âge de 62 ans.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 1ère séance du conseil de la ville de Saint-Boniface, étant un ajournement de la 1ère séance régulière, tenue le 13me jour de janvier A.D. 1893.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Lauzon, McAnnany Gaudaur, Lloyd, Lamontagne et Pelletier.

Avant de procéder aux ordres du jour, son honneur demande au greffier si tous les conseillers ont souscrit au serment d'office et sur une réponse affirmative, il déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier donne lecture des lettres suivantes : De la compagnie "Red River & Assiniboine Bridge Coy," *re* un compte de $49.85 contre la ville, pour passage sur le pont de Saint-Boniface par différents charretiers traversant du fumier pour être déposé à l'éboulis de l'avenue Taché ; de Jos. T. Dumouchel, agent d'assurance, *re* l'assurance sur les bâtisses et clôtures du terrain de l'Exposition.

Le greffier donne lecture du rapport de l'officier rapporteur sur l'élection du conseil de ville pour l'année 1893, et aussi du rapport de M. Ménard sur ses différentes charges pour l'année 1892.

Les comptes suivants sont déposés sur la table : H. F. Despars, pour divers, $2.90 ; Maître de Poste, pour loyer de tiroir, du 1er janvier 1893 au 1er janvier 1894, $2.00 ; un autre du même pour timbres, $7.00 ; dépenses d'élection pour l'année 1893, $61.25 ; rôle de paye No. 21, du 27 au 30 décembre 1892, $5.50 ; Napoléon Bergeron, 25 cts, pour avoir limé une grande éghoine.

M. le conseiller Pelletier donne avis qu'à la prochaine séance régulière, il introduira un règlement pourvoyant à la nomination d'un évaluateur, d'un secrétaire-trésorier et d'un chef de police.

Proposé par M. le conseiller Lamontague, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que les comités permanents pour l'année 1893 soient formés comme suit :

Finances—Edward R. Lloyd, président, Modeste Lamontagne, J. H. O. Lambert, Isaïe Lavoie.

Travaux publics—S. Gaudaur, président, T. Pelletier, J. B. Lauzon, D. McAnnany.

Police et feu—J. B. Lauzon, président, M. Lamontagne, T. Pelletier, Isaie Lavoie.

Santé et licences—Dr J. H. O. Lambert, président, D. McAnnany, S. Gaudaur, Ed. R. Lloyd. Agréé.

M. le conseiller Lloyd présente le 1er rapport du comité des finances recommandant le payement des comptes suivants ; Maître de Poste, $2.00 ; le même, $7.00 ; de l'officier rapporteur, $61.25.

M. le conseiller Gaudaur présente le 1er rapport du comité des travaux publics recommandant le paiement du compte de M. Bergeron 25 cts, et du rôle de paye No. 21, $5.50.

M. le conseiller Lauzon présente le 1er rapport du comité de police et feu recommandant le paiement du compte de M. Despars, $2.90.

Proposé par M. le conseiller Lloyd, appuyé par M. le conseiller Gaudaur,

Que le 1er rapport du comité des finances soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que le 1er rapport du comité de police et feu soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lloyd,

Que le 1er rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lloyd, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que M. Ed. Trudel soit nommé auditeur pour auditer les livres de la corporation de la ville de Saint-Boniface pour l'année 1892, avec un salaire de $20.00. Agréé.

Avec les pouvoirs que lui accorde l'Acte Municipal, son honneur nomme M. Eug. Paradis auditeur, pour agir conjointement avec M. Ed. Trudel dans l'audition des comptes de la corporation avec le même salaire de $20.00.

Proposé par M. le conseiller Lamontagne, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Que le conseil de la ville de Saint-Boniface prenne les assurances suivantes contre le feu sur les bâtisses et clôtures du terrain de l'Exposition : sur la bâtisse centrale, $1 500 ; sur les clôtures, barrières et étables adjoignantes, $800, et sur l'office, $200, et que cette assurance soient aussi contre les feux de prairie, etc., au taux de 3 o/o pour trois ans. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Que le secrétaire trésorier prépare le compte de M. Bell pour loyer des bâtisses et lui expédie, lui demandant de se conformer aux arrangements pris entre lui et la ville. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lloyd, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que le rapport de l'officier rapporteur sur l'élection des conseillers pour l'année 1893 soit accepté. Agréé.

La lettre de la compagnie "Red River & Assiniboine Bridge Coy" est laissée sur la table, et instruction est donné au greffier d'écrire et demander un compte détaillé.

Le rapport de M. Ménard est aussi laissé sur la table.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Lloyd,

Que la séance se lève, et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Congé extraordinaire au collège hier, en l'honneur du centième élève entré à l'établissement cette année.

—Encore trois jours d'étrennes ! Vingt par cent d'escompte sur tout achat au comptant d'une piastre et au delà, chez F. E. Verge.

—Un conduit d'eau s'est brisé au deuxième étage du bloc Hargrave, au dessus du magasin de M. C. A. Gareau, dans la nuit de samedi à dimanche. Les dégats sont considérables, car on ne s'est aperçu de l'accident que lundi matin.

—Le sol de la Virginie produit la meilleure feuille de tabac du monde, mais la qualité n'est pas égale partout. La production dans des comtés limitrophes diffère quelquefois sensiblement, l'un produisant une feuille qui perd de la valeur si elle est cultivée dans l'autre. La feuille du "Myrtle Navy" provient des sections choisies de l'Etat, de celles qui produisent la meilleure qualité. C'est cette feuille qui commande toujours le plus haut prix du marché.

Chronique de la Province.

Saint-Laurent,

12 janv. — Nos élections municipales qui ont eu lieu le 10, ont donné le résultat suivant :

Préfet—Daniel Devlin, élu par 56 voix contre 32, données en faveur de A. G. Hepworth.

Conseillers :—Quartier No 1—Napoléon Chartrand, 72 ; Damase Boyer, 65 ; R. K. Wilson, 23 ; MM. Chartrand et Boyer, élus.

Quartier No 2 — Peter Harper et D. Henry, élus par acclamation.

Sainte-Anne des Chenes,

16 janv. — La séance dramatique et musicale donnée par les élèves du couvent de Sainte-Anne, a été très-intéressante. Toutes les parties du programme ont été exécutées d'une manière qui fait honneur aux élèves de cette maison d'éducation dont notre paroisse a raison d'être fière. Le drame du martyre de Sainte Fébronia et celui de Sainte Germaine, cette sainte fidèle bergère si aimable, ont touché et ému l'auditoire nombreux qui se pressait dans la vaste salle du couvent. Les tableaux vivants étaient délicieux et charmants.

Voici le programme :

PROGRAMME

Entrée............ Le Concert des Rossignols
Hommage de Fête................ L'Alphabet
Anecdotes—Le savant Elève..............
.... La forme de la terre
Récitatif .... Jésus et l'Enfant

LE MARTYRE DE FEBRONIA

Drame et Tableau

Représentation........ L'Ours et son Maître
Récréation enfantine—A propos de Noël...
...................................Tableau
Chant accompagné du tambour—Boum..
.... tra la la la
Petit drame avec tableau—Sainte ....
.... Germaine
Grand Chœur.......... Le Refrain du soir
Tableau.............. La mort de l'Enfant
Chant.................... Sweet good night
Sortie .... God save the Queen

—Notre bazar qui a duré trois jours a été un succès sous tous les rapports—on s'y est amusé à cœur-joie durant tout ce temps. Tous les soirs, la salle du couvent se remplissait. En face de la porte d'entrée, était placée la table organisée par Mme Eugène Dubuc, avec l'aide et la coopération de quelques dames de la paroisse. Une inscription en lettres dorées, nous souhaitait une bonne et heureuse année. A côté de cette table s'étalait celle organisée par Mme. I Richer. Ces deux tables étaient couvertes de nombreux et riches objets, disposés avec goût. Tous ces articles ont été raflés ou vendus et ont réalisé la jolie somme de mille cinq piastres, qui, ajoutée à un autre montant de $169.00 collectées avant le bazar, forment la belle somme de $1174 données par la paroisse pour le nouveau sanctuaire de Sainte-Anne, pour l'année 1892. Mais la partie la plus intéressante a été l'election qui s'est faite entre Delle Magdeleine Grouette et Delle Mérilda Belanger. Les partisans des deux candidates y ont déployé une activité et une ardeur qui ont contribué puissamment au succès et à l'intérêt de notre bazar. Delle Magdeleine Grouette est sortie victorieuse de cette lutte amicale, et les deux concurrentes ont reçu deux beaux et pieux cadeaux, comme souvenir et récompense des peines et des sacrifices qu'elles s'étaient imposées pour le succès d'une œuvre que tous les paroissiens de Sainte-Anne ont tant à cœur. Les paroissiens, en quittant la salle et en voyant le succès du bazar, se sont séparés avec la pensée d'en organiser un autre pour l'année prochaine et pour la même œuvre.

Lorette,

16 janvier.—M. le curé de Lorette qui était sérieusement indisposé il y a quelque temps, prend beaucoup de mieux.

—Madame Michael Lagimodière qui a été gravement malade, est maintenant convalescente.

—Si l'on peut en croire la rumeur, il serait question d'établir une beurrerie au printemps, au centre de la paroisse.

—La diphtérie qui a fait quelques ravages dans la paroisse depuis quelque temps, commence à disparaître.

—Bon nombre de nos jeunes gens partent tous les jours pour les chantiers de LaBroquerie et de la rivière Tête Ouverte.

Les négociations avec l'Allemagne, relatives à la nomination des cardinaux, sont terminées.

L'évêque de Breslau et l'archevêque de Cologne seront créés cardinaux au prochain Consistoire.

Municipalite de Saint-Francois-Xavier

Mise à l'enclos, le 21 décembre, une pouliche âgée d'environ un an, sous poil blond et portant une tache blanche dans le front.

WILFRID BOIVIN,
Enclos No. 5, Saint-François-Xavier.
5-1-93

Compagnie du Chemin de Fer Grand Central du Nord-Ouest.

AVIS.—La Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant sa charte d'incorporation confirmée par l'acte 51 Vic., chap. 85, en prolongeant le délai fixé pour la construction et le parachèvement du chemin de fer, et lui donnant le pouvoir d'émettre des actions privilégiées, ainsi que telles autres modifications qui seront jugées nécessaires, et pour d'autres fins.

ARTHUR CODD,
Secrétaire.

Daté à Ottawa, ce 1er jour de décembre 1892. 9i 11-1



Vente a l'Enchere des Terres d'Ecoles de Manitoba

AVIS est par les présentes donné, que des ventes à l'enchère de Terres d'Ecoles auront lieu aux endroits suivants dans la Province de Manitoba, aux dates ci-dessous mentionnées :—

Morden—Mercredi, le 25 Janvier 1893.
Pilot Mound—Vendredi, le 27 Janvier 1893.
Deloraine—Lundi, le 30 Janvier 1893.
Glenboro—Jeudi, le 2 Février 1893.
Minnedosa—Mercredi, le 8 Février 1893.
Portage-la-Prairie—Samedi, le 11 Février 1893.
Brandon—Mardi, le 14 Février 1893.
Winnipeg—Jeudi, le 16 Février 1893.

TERMES DE VENTE :—Un cinquième au comptant et la balance en quatre versements annuels, successifs et égaux, avec intérêt à six pour cent par année. Les paiements doivent être faits en espèces ; les scrips ou mandats ne seront pas acceptés.

Pour plus amples détails, liste de terrains, etc., s'adresser au Secrétaire du Département de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire des Terres de la Puissance Winnipeg, ou à aucun agent des Terres de la Puissance, dans la Province de Manitoba.

Par ordre,
JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 9 Janvier 1893. 3i 18-1-93

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, Calgary, T. N.-O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à Vendredi, le 3 Février prochain, pour la construction d'un bureau de poste à Calgary, T. N.-O.

Les plans et devis pourront être vus au Ministère des Travaux Publics, à Ottawa, ainsi qu'au bureau de M. H. S. Johnson, de Calgary, à partir de Vendredi, le 13 Janvier, et les soumissionnaires pourront y obtenir des formules de soumission ainsi que tous les autres renseignements voulus.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne termine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 7 Janvier 1893. 2i 18-1

AVIS.

Défense est faite à qui que ce soit de couper ou d'enlever aucun arbre, morceau de bois ou tout autre objet attenant aux terrains de la Corporation Archiépiscopale de Saint-Boniface, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi.

Par ordre,
J. ALLARD, O.M.I.,
Econome.

Saint-Boniface, 13 décembre 1892.
3m 14 12-92

AVIS.

Avis est par le présent donné que la *Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est*, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte pour amender l'acte d'incorporation de la dite compagnie, pourvoyant à une extension de temps de deux ans pour la construction du chemin de fer de la compagnie et pour autres fins.

Daté ce 22 décembre 1892.

DAVID SCOTT,
9i 22-12 Secrétaire.

AGRICULTURE

LE CRÉDIT ET L'ENSEIGNEMENT AGRICOLES

(Du *Petit Journal*)

Notre agriculture s'est beaucoup développée, perfectionnée même pendant ces vingt dernières années, grâce aux progrès des sciences, de la mécanique, de la chimie, de toutes les branches de l'agronomie en un mot. C'est là un fait indiscutable, c'est que nos agriculteurs ne se préoccupent guère de se conformer strictement aux règles d'une culture raisonnée, quasi scientifique, et qu'ils hésitent presque toujours à faire les sacrifices nécessaires pour amender leur sol, réparer les forces productives de leurs propriétés et augmenter ainsi leurs bénéfices annuels.

Et cependant tous ceux qui ont fait l'expérience de cette culture raisonnée reconnaissent et proclament qu'aucun placement d'argent ne peut être aussi avantageux que l'achat d'engrais judicieusement choisis. Un gros fermier de la Beauce m'a raconté cette petite histoire :

" Il y a six ans, j'étais décidé à renoncer pour toujours à l'agriculture, à vendre mes propriétés et à venir m'installer à Paris. Le rendement du blé était insuffisant pour couvrir les frais de mon exploitation agricole ; les autres cultures, prairies, arbres fruitiers et pépinières ne donnaient que des bénéfices très minimes. J'allais mettre mes propriétés en vente lorsque mon fils, ancien élève de l'école polytechnique, me fit la proposition suivante :

" —A tes yeux, je le sais bien, je suis absolument incapable de te rendre le plus petit service dans ton exploitation. Tu ne crois pas à la chimie, ni à la physique, ni aux sciences agronomiques quand on parle de leur application à la culture et à la reconstitution des terres. Concède-moi cependant quelques parcelles de terrain et faisons une expérience. Si, dans un an ou deux, le rendement de ces parcelles n'est pas de beaucoup plus supérieur à celui des parcelles que tu feras exploiter toi-même je conviendrai que la science agricole est un vain mot.

" Je consentis à tenter l'expérience. Mon fils choisit dans les champs de blé, dans les prairies et dans les pépinières les plus mauvais lots, ceux qui, chaque année, donnaient les résultats les plus déplorables. Cela fait, il installa dans une de nos fermes un petit laboratoire, procéda méthodiquement à l'analyse des terres de son domaine, de son exploitation. Un mois après, il mit sous mes yeux le résultat de ses analyses et me demanda un crédit pour l'achat d'engrais chimiques. Ici, disait-il, il fant des phosphates, là des azotates, plus loin l'engrais de ferme suffira Bref, suivant la nature et la composition des terrains et suivant les cultures qu'il voulait confier à ces différentes parcelles, il choisit un engrais approprié. Je riais sous cape, et même je me moquais un peu de lui. Mes plaisanteries ne le découragèrent pas, il se mit à la besogne, veilla lui-même à la distribution de ses engrais et, au bout de l'année, ses récoltes dépassèrent toutes nos espérances. J'avouai que mon fils était un agriculteur plus expert que moi. Depuis j'ai renoncé à vendre mes terres. Mon exploitation est aujourd'hui des plus prospères."

Voici un autre exemple. Il nous est fourni par Grandeau, le savant agronome. M. Boutelleau, propriétaire du domaine des Guéris, dans la Charente, voyant ses vignobles ravagés par le phylloxera, les remplaça par la culture des céréales et des fourrages. Il employa judicieusement les engrais chimiques, eut recours aux machines agricoles perfectionnées et bien adaptées à sa culture, et appliqua, dans son exploitation, toutes les ressources que la science met à la disposition du praticien. Quels furent les résultats de cette exploitation scientifique ? M. Grandeau les résume ainsi :

Rappelons d'abord quelques chiffres relatifs au département de la Charente et qui nous serviront de terme de comparaison. Ce département a produit, en 1884, 11 hectolitres de blé à l'hectare ; ce rendement moyen n'est pas atteint, tant s'en faut, tous les ans. Les chiffres qui semblent plus près de la vérité comme moyenne sont 10 hectolitres de blé et 12 d'avoine. Or, M. Boutelleau obtint 33, 35 et jusqu'à 42 hectolitres de blé aux Guéris. La récolte d'avoine s'élève de 40 à 50 hectolitres en moyenne ; elle a été de 68 hectolitres à l'hectare en 1879. La betterave a produit dans ce domaine 74,000 kilogrammes à l'hectare, la pomme de terre 36 hectolitres, le maïs-fourrage 63,000 kilogrammes, etc., etc. Tous ces rendements sont supérieurs de deux à trois fois aux rendements moyens de la région.

M. Boutelleau a commencé à acheter pour 100 francs d'engrais chimiques par an ; il est arrivé successivement à en employer pour 2,500 francs. Aujourd'hui, il ne lui en faut plus que pour 500 à 600 francs, le sol se trouvant enrichi et les fumiers d'étable devenant largement suffisants. Aussi, affirme-t il, (ce que nous disions plus haut) qu'aucun placement d'argent ne peut être aussi avantageux que l'achat d'engrais chimiques judicieusement choisis.

Je sais bien que la mise en œuvre de toutes les découvertes pratiques de la science n'est pas toujours facile. Beaucoup d'agriculteurs ne disposent pas des capitaux nécessaires pour entreprendre cette culture qu'impose, pendant quelques années, des sacrifices assez gros. Ceux qui ne craignent pas d'aller de l'avant, qui ont confiance dans la terre et qui entrevoient le relèvement de l'agriculture par l'application des méthodes scientifiques sont assez nombreux. Mais combien parmi eux n'ont ni les ressources, ni le crédit nécessaires pour appliquer ces méthodes ! Il importerait donc qu'on se préoccupât de l'organisation du crédit agricole, de son fonctionnement méthodique, régulier, à la portée de tous. Plusieurs propositions de loi relatives au crédit agricole,—notamment celle de M. Méline,—sont actuellement soumises à l'examen des chambres. Il serait à désirer que ces propositions fussent discutées le plus tôt possible.

Quant à ceux qui ne croient pas aux sciences agricoles, il faut mettre sous leurs yeux les résultats obtenus par une exploitation raisonnée, scientifique. Il faut aussi les instruire. Il est indispensable que les enfants qui se destinent à l'agriculture, les enfants de nos campagnes, soient initiés de bonne heure aux sciences agricoles. Nous n'avons pas encore en France l'enseignement agricole classique, professionnel, théorique et pratique, qui doit être donné au collège communal, à la campagne même, dans le milieu où l'agriculteur est appelé à vivre. Il importerait donc qu'on mît à l'ordre du jour de la chambre la discussion des propositions de loi relatives à cet enseignement et notamment celle de M. Aristide Rey qui a obtenu l'approbation d'un grand nombre de députés.

" Ce n'est point, dit M. Chambrelent, inspecteur des ponts et chaussées, dans un rapport qui a été tout récemment communiqué aux chambres, ce n'est point par des millions, c'est par des *milliards* que l'on pourrait compter l'augmentation de rendement à obtenir du sol agricole de la France, s'il était cultivé comme il doit l'être, et si surtout l'agriculture cherchait à utiliser les autres sciences qui peuvent l'aider dans ses travaux."

Cette conviction est partagée par les agronomes les plus distingués. Nous ne saurions donc réclamer avec trop d'insistance, au nom de tous les agriculteurs de France, l'organisation du crédit et de l'enseignement agricoles.

THOMAS GRIMM.

SOINS D'HYGIÈNE À L'ÉGARD DU BÉTAIL EN HIVER

Quelque soit l'attention toute particulière que l'on apporte quant à l'alimentation du bétail, la nourriture qu'on leur donne lorsqu'ils sont en stabulation ne saurait leur suffire, si l'on n'observait pas à leur égard les soins hygiéniques qui leur sont tout particulièrement nécessaires à cette saison de l'année, qui peuvent se traduire ainsi :

1o. En ce qui concerne le fourrage, les grains et les pailles destinées à l'alimentation du bétail, on doit faire en sorte qu'ils ne soient détériorés, que le mauvais temps n'en diminue pas la force et la qualité en les mettant dans des endroits où la pluie et la neige pourraient avoir accès.

2o. Il faut également mettre à l'abri toutes matières destinées à la litière du bétail, afin qu'elles soient toujours sèches.

3o. Nourrir le bétail à des heures régulières, et faire en sorte que leur ration soit toujours réglée et d'aliments différents à chaque repas, prenant garde de ne pas trop leur en donner ou trop peu : pour cela, se baser sur le besoin de chaque animal.

4o. Tenir les étables et les écuries dans un bon état de propreté et panser régulièrement les animaux.

5o. Donner un soin tout particulier aux jeunes animaux, afin qu'ils ne souffrent pas du manque d'aliments tout particulièrement nécessaires à leur état de croissance.

